



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 7537

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les problèmes que rencontrent les infirmiers. La baisse de 38 % des subventions d'Etat aux instituts publics et privés de formation met en péril à terme l'existence même de cette profession. Le désengagement de l'Etat remet en cause la gratuité des études et par là même l'accès à cette formation pour tous. De ce fait, les effectifs et le recrutement des étudiants sont en baisse sensible. Cela va à l'encontre des besoins importants de la population en matière de soins. Il lui demande en conséquence les mesures que le Gouvernement compte prendre pour que la mission de service public de l'appareil de formation infirmier puisse continuer à être remplie.

Texte de la réponse

S'agissant des subventions de l'Etat aux instituts de formation en soins infirmiers, la loi de finances pour 1998 prévoit une reconduction des crédits votés par le Parlement en 1997, ce qui correspond de fait à une augmentation, le nombre d'étudiants ayant, dans le même temps, diminué. 1998 est donc la première année depuis cinq ans où la dotation par élève augmentera. En outre, la réflexion menée actuellement sur le financement des structures de formation devrait aboutir à des mesures destinées à améliorer leurs moyens de fonctionnement. En ce qui concerne les quotas d'entrée dans les instituts de formation, la concertation menée en 1997 avec les services déconcentrés de mon département ministériel et avec les représentants des professionnels concernés sera poursuivie en 1998, dans le but de répondre dans les meilleures conditions aux besoins de la population en infirmiers.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7537

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1997, page 4441

Réponse publiée le : 2 mars 1998, page 1202